Qu’est-ce que le libre ?

> Vous pouvez lire aussi la page sur le logiciel Libre du Guides & Kits (Cats).

Le libre a le vent en poupe ces derniers temps. Ce qui n’est pas pour nous déplaire.

Mais **qu’est-ce que le libre** exactement ?

Une idée fausse assez répandue veut que le libre, c’est *bien*. Cependant, le *bien* est une notion héritée de la religion, et de la philosophie, issue des systèmes de pensée que sont la morale et l’éthique. Ce n’est pas le cadre de l’idée de ‘libre’.

En réalité, **on devrait parler d’un logiciel *sous licence* libre**. En effet, **le libre est avant tout une notion *juridique***, et plus particulièrement de droit américain. Aux États-Unis, il est possible de **restreindre les usages d’un produit** commercial en lui assignant une licence. Un non-respect de la licence permet alors au vendeur d’attaquer en justice un client qui ne respecte pas ladite licence.

C’est dans ce cadre là que la notion de libre est inscrite : elle n’est donc pas liée directement à la notion de bien. Pour prendre un exemple caricatural, il est possible de mettre un logiciel de rançon sous licence libre.

La licence libre est définie par quatre libertés fondamentales que l’utilisateur doit respecter. Vous trouverez leur approfondissement sur le site officiel de la licence, mais nous pouvons les indiquer ici :

- la liberté d'utiliser le logiciel à n'importe quelle fin,
- la liberté de modifier le programme pour répondre à ses besoins,
- la liberté de redistribuer des copies à ses amis et voisins,
- la liberté de partager avec d'autres les modifications qu'il a faites

La possibilité d'**avoir accès au code source a pour intérêt de pouvoir vérifier ce que le programme fait une fois installé**. On parle généralement de logiciels '*propriétaires*' lorsque l'accès au code source n'est pas possible. Ces logiciels sont de véritables boîtes noires. Si le programmeur a ajouté un algorithme qui récupère des données sur l'utilisateur à son insu, il devient très difficile de le savoir. L'accès au code source permet au contraire de vérifier ligne par ligne comment le programme se comporte et de débusquer d'éventuels abus. Cependant, il ne faut pas se fier aveuglément à cette propriété, car vérifier le code est une tâche fastidieuse qui n'est pas nécessairement effectuée pour chaque programme.

La liberté d'étudier le code suit directement la notion de code ouvert. Pour les informaticiens qui ont créé la licence libre, **il est important de comprendre les enjeux du numérique pour pouvoir se prémunir des abus qu'ils permettent.** La licence libre a donc une vocation didactique qui doit permettre de faciliter la démocratisation de l'accès aux technologies numériques.

Il est également intéressant de constater que beaucoup de gens pensent que le logiciel libre est gratuit. Et en effet, **la liberté de pouvoir en redistribuer des copies le rend accessible facilement et sans avoir à payer. Néanmoins, de nombreux projets libres nécessitent des moyens d'entreprise pour pouvoir se maintenir, et engendrent donc des frais.** Les dons ont donc une grande importance dans l'économie du libre, et certains projets sont par ailleurs maintenus en partenariat avec d'autres entreprises, par le biais de système d'assistance, ou de mise à disposition de nouvelles technologies.

Enfin, même si le libre est grandement associé aux logiciels, il est important de comprendre que **c'est une notion que l'on peut étendre aux technologies en général, ce qui le rend pertinent notamment dans le cadre de la création de *matériel* libre**. L'exemple typique est celui des cartes électroniques, dont il peut être souhaitable de démocratiser la construction et l'usage. À titre d'exemple, la Labomedia supporte et contribue à la réalisation d'un système d'échographie libre afin d'en faciliter l'accès dans les pays où la technologie n'est pas accessible à tous.

Révision #1
Créé 2023-08-08 12:22:23 CEST par Rachelle
Mis à jour 2023-08-08 12:28:44 CEST par Rachelle